



République et canton de Genève

## Commune de Chêne-Bougeries

**Dans sa séance du 16 février 2023, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :**

**REALISATION DU PROJET « AXE FRONTENEX » PILOTE PAR L'OFFICE CANTONAL DES TRANSPORTS : VOTE DU CREDIT D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT (CHF 21'000'000.- TTC)**

Vu l'article 30, al. 1 lettre e) et m) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis à l'unanimité, par la commission Bâtiments et Infrastructures lors de sa séance du 16 janvier 2023,

vu le préavis favorable émis à l'unanimité, par la commission Finances et Contrôle de gestion lors de sa séance du 2 février 2023,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

### **DÉCIDE**

par **19 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention,**

1. de réaliser les travaux d'aménagement d'espaces publics et routiers, pour « l'Axe Frontenex » ;
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 21'000'000.- TTC destiné à ces travaux ;
3. de prendre acte que ce crédit sera financé, en partie par une contribution fédérale, une contribution cantonale et une contribution du fonds intercommunal d'équipement (FIE) ;
4. de comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;
5. d'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités qui figurera au budget de fonctionnement dès la première année d'utilisation du bien ;
6. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 21'000'000.- TTC, afin de permettre l'exécution de ces travaux.

Art. 25, al. 5 de la Loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 5 avril 2023.

Chêne-Bougeries, le 24 février 2023

Dominique MESSERLI  
Président du Conseil municipal